Jean-Marie Schaeffer

Adieu à l'esthétique

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Adieu à l'esthétique

Collection
LES ESSAIS DU COLLÈGE
INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE
dirigée par
FRANÇOIS JULLIEN
Président de l'Assemblée collégiale

025592677

1

DL- 27.06.2000 27474

Jean-Marie Schaeffer

Adieu à l'esthétique



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

16.
D1
2000-91781

DL- 27.06.2000 . 27474

Au papillon ténébreux (Shisen-do, Kyoto, septembre 1990)

Du même auteur

La naissance de la littérature. La théorie esthétique du romantisme allemand, Presses de l'École normale supérieure, 1983.
L'image précaire. Du dispositif photographique, Éditions du Seuil, 1987.
Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?, Éditions du Seuil, 1989.
L'art de l'âge moderne. L'esthétique et la philosophie de l'art du XVIII^e siècle à nos jours, Éditions Gallimard, 1992.
(Avec Oswald Ducrot) *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Éditions du Seuil, 1995.
Les célibataires de l'art. Pour une esthétique sans mythes, Éditions Gallimard, 1996.
Pourquoi la fiction ?, Éditions du Seuil, 1999.

BnF PHS

ISBN 2 13 050098 6

Dépôt légal — 1re édition : 2000, mai

© Presses Universitaires de France, 2000
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Sommaire

1. Philosophie et esthétique 1

D'un renouveau de l'esthétique 1
De l'esthétique comme doctrine philosophique 2
De quelques faux espoirs 6
Vers une naturalisation des problèmes philosophiques 9

2. La conduite esthétique 13

Qu'est-ce qu'un fait esthétique ? 13
De la phylogenèse de la relation esthétique 19
La relation esthétique comme fait d'intentionnalité 25
Existe-t-il une connaissance spécifiquement esthétique ? 30
Pour une éthologie et une anthropologie de la relation esthétique 37
Esthétique et art 43

3. Le jugement de goût 49

De l'appréciation au jugement 50
Du jugement esthétique 55
De quelques objections 63

1

Philosophie et esthétique

D'un renouveau de l'esthétique

Malgré les apparences, le titre de cet essai[1] n'est pas à lire comme une déclaration personnelle. Il traduit simplement, de manière quelque peu imagée j'en conviens, mon diagnostic concernant le renouveau de la réflexion sur l'esthétique auquel nous avons assisté en France durant la dernière décennie. Qu'il y ait eu renouveau, personne sans doute ne le contestera. Car s'il y a eu un fait frappant dans le domaine de l'édition philosophique durant cette période, c'est bien la publication d'un nombre « anormalement » élevé de livres et d'articles traitant de questions esthétiques. Plus étonnant : les débats ont trouvé – au moins momentanément – un écho public au-delà de la sphère de la philosophie professionnelle, notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler le monde de l'art (en fait, le monde des arts plastiques). Et surtout, ce sont bien les questions *esthétiques* qui ont été au centre de ces débats et non pas, comme cela avait été le cas durant les décennies précédentes, des problèmes appartenant à la *philosophie de l'art*. Si jusque-là il avait été admis plus ou moins tacitement que l'esthétique devait être vue à la lumière de l'art, une partie au moins des auteurs publiant durant les années quatre-vingt-dix ont défendu plutôt l'idée selon laquelle il s'agissait de deux problèmes différents bien que liés.

1. Les réflexions que je développerai ici sont tirées pour l'essentiel d'une série de conférences données dans le cadre du Collège international de philosophie en 1997.

Il y a donc eu une prise de conscience de l'irréductibilité de la dimension esthétique à la dimension artistique – même si aucun consensus n'a été atteint quant à la signification de cette irréductibilité.

Tels étant les faits, mon diagnostic peut sembler provocateur : s'il y a eu renouveau, n'est-il pas paradoxal d'en conclure que le temps est venu de dire adieu à l'esthétique ? Le paradoxe disparaît si on veut bien admettre que ce qui est en cause ici c'est une doctrine philosophique et que le renouvellement d'une réflexion *sur* une doctrine ne signifie pas nécessairement un renouveau de celle-ci. Du moins cette éventualité existe-t-elle lorsque la réflexion porte sur l'objet dont dépend la validité cognitive de la doctrine plutôt que sur cette dernière elle-même conçue comme réalité historique. Or, c'est bien ce qui s'est passé durant les années quatre-vingt-dix : l'enjeu véritable des débats n'était pas tant l'esthétique comme discipline philosophique que l'expérience esthétique (ou la relation esthétique, ou la conduite esthétique) en tant que relation au monde. Mon diagnostic est que cette réflexion sur l'objet de l'esthétique a effectivement réussi à mettre au jour les traits distinctifs des faits esthétiques, mais que ceux-ci sont tels qu'ils ruinent le projet et les espoirs qui sont à la racine même de l'esthétique comme doctrine philosophique.

De l'esthétique comme doctrine philosophique

Il faut donc insister sur le fait que mon diagnostic ne concerne pas la totalité des réflexions, philosophiques ou autres, consacrées à l'art ou à l'expérience esthétique, et qu'on a coutume de rassembler sous la dénomination d' « esthétique ». Il vaut pour une figure historique particulière de la philosophie, celle qui s'est incarnée sous la forme d'une doctrine prétendant soumettre les faits esthétiques et artistiques à la juridiction philosophique quant à leur validité et légitimité. Mais dans la mesure où, en Europe continentale du moins, cette conception a dominé les réflexions sur la relation esthétique durant presque deux siècles, elle en est venue à être pratiquement synonyme de l'esthétique philosophique comme telle – ce qui justifie dans une certaine mesure le raccourci de mon titre.

Pour découvrir si une réflexion consacrée à la relation esthétique appartient ou non à la doctrine en question, on peut se servir de trois indices empiriques assez fiables. Le premier est la façon selon laquelle est abordée la question du jugement (esthétique). Le deuxième est la manière

dont est traitée la question du statut ontologique des œuvres d'art. Le troisième est la façon dont est envisagé le lien entre la dimension esthétique et le champ artistique. Chaque fois qu'une réflexion esthétique est taraudée par le problème de l' « objectivité » ou de la « validité » du jugement esthétique, chaque fois qu'une philosophie de l'art s'attache à adosser l'ontologie des œuvres à des critères de valeur, chaque fois que la dimension esthétique est réduite – voire identifiée – à la dimension artistique, on peut être raisonnablement sûr que l'auteur est attaché à la doctrine en question. Mais tous les penseurs qui se rattachent à la doctrine esthétique ne souscrivent pas nécessairement à l'ensemble des trois thèses. Ainsi Kant, dont le rôle a été fondateur, puisqu'il a introduit le thème de la validité universelle du jugement esthétique et qu'à travers la théorie du génie il a déblayé le terrain pour la religion de l'art, a distingué clairement entre la dimension esthétique et artistique. Cela montre, soit dit en passant, que la pensée des auteurs se rattachant à la tradition en question n'est généralement pas réductible à elle, mais comporte à des degrés divers des éléments qui y échappent. Aucun effort de pensée véritable ne se limite à l'illustration ou la reproduction d'une doctrine. Cela dit, c'est sans conteste la présence conjointe des trois thèses qui délimite la figure canonique de la doctrine esthétique, celle de la « religion de l'art », dont nous sommes les héritiers plus ou moins récalcitrants. La dimension esthétique s'y résorbe dans la mise en œuvre d'une vérité extatique, accessible uniquement à l'art. Et cette vérité extatique est à son tour fondatrice d'une définition axiologique du champ artistique dont les critères sont ceux d'une ontologie dualiste (vérité *vs* illusion, être *vs* apparence, esprit *vs* matière, etc.).

Si l'expérience esthétique ou la création artistique sont ainsi sommées à comparaître devant le tribunal philosophique, c'est que pour la doctrine esthétique elles sont des enjeux stratégiques de sa propre complétude *philosophique*. La doctrine correspond donc à un moment historique et conceptuel très particulier, celui où la philosophie a (eu) besoin de la conduite esthétique ou de l'œuvre d'art pour asseoir sa propre légitimité comme discours fondateur. Ainsi dans la philosophie kantienne le jugement de goût et plus largement la sphère esthétique sont-ils le lieu de médiation et de passage entre les deux piliers du système criticiste que sont la raison théorique (la connaissance) et la raison pratique (la morale). Sans la théorie de l'universalité subjective du jugement de goût ces deux domaines resteraient séparés par un gouffre infranchissable, mettant du même coup en danger la prétention à la totalisation systématique. Autrement dit, la néces-